

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

De façon structurée et à l'aide d'exemples récents, vous présenterez les conséquences des choix des pouvoirs publics sur le développement des assurances privées en assurances de dommages et en assurances de personnes.

Corrigé

Introduction

Accroche : ex : désengagement de la sécurité sociale favorisant le développement de l'assurance complémentaire santé

Définition : choix des pouvoirs publics : Etat, Europe, au niveau juridique, fiscal, assurances publiques...

assurances de dommages : biens et RC

assurances de personnes : vie et dommages corporels

Problématique ou annonce du plan

Plusieurs plans sont possibles :

Plan n°1

- I. L'importance des choix des pouvoirs publics pour le développement des assurances dommages
 - a. Choix favorisant le développement des assurances de dommages
 - b. Choix limitant le développement des assurances de dommages
- II. L'importance des choix des pouvoirs publics pour le développement des assurances de personnes
 - a. Choix favorisant le développement des assurances de personnes
 - b. Choix limitant le développement des assurances de personnes

Plan n°2

- I. les choix des pouvoirs publics créent des opportunités pour le développement de l'assurance privée
 - a. dans le domaine des assurances de dommages
 - b. dans le domaine des assurances de personnes
- II. les choix des pouvoirs publics peuvent constituer des menaces pour le développement de l'assurance privée
 - a. dans le domaine des assurances de dommages
 - b. dans le domaine des assurances de personnes

Plan n°3

- I. Les choix réglementaires des pouvoirs publics ont un impact sur le développement des assurances privées
 - a. La réglementation est créatrice d'opportunités de développement
 - i. La réglementation rend assurables certains risques (RC médicale, cat' tech, cat' nat, dommage ouvrages...) à travers l'obligation d'assurance

- ii. Les incitation fiscales et financières encouragent le développement de certains produits (assurance vie, perp, complémentaires santé...)
 - b. La réglementation peut être aussi un frein au développement de l'assurance privée
 - i. Nécessité de prendre en compte les contraintes réglementaires dans la définition des contrats (contrats responsables, contrats solidaires, convention Belorgey, franchises légales en cat'nat,...)
 - ii. Les directives assurance, et la réglementation européenne
 - 1. sources de concurrence renforcée
 - 2. sources de contraintes (protection du consommateur, marge de solvabilité...)
- II. Les choix budgétaires des pouvoirs publics ont un impact sur le développement des assurances privées
 - a. Les choix budgétaires des pouvoirs publics créent des opportunités de développement
 - i. Désengagement de l'Etat dans la prise en charge des risques (assurance maladie, retraites, dépendance, cat'nat, cat'tech...)
 - ii. Les actions de prévention diminuent la sinistralité, et ainsi améliorent les équilibres techniques des assurances
 - b. les choix budgétaires des pouvoirs publics entraînent des menaces pour le développement des assurances privées
 - i. taxation sur les contrats (taxes cat'nat, cat' tech, CMU Complémentaire...)
 - ii. taxe sur les salaires spécifique aux entreprises des services financiers
 - iii. transfert du déséquilibre budgétaire vers les assureurs privés (déremboursement des médicaments, dérive jurisprudentielle des indemnisations de RC...), source de dégradation potentielle de leur situation économique
 - iv. fonds de garantie et d'indemnisation rendent l'assurance privée inutile et déresponsabilisent les personnes

Conclusion

synthèse : choix des pouvoirs publics déterminant pour le développement des assurances privées

élargissement : choix très différents d'un pays à l'autre,

en Europe, évolution actuelle vers un transfert partiel au profit des systèmes privés compte tenu des difficultés de financement des systèmes publics et de la pression des assureurs privés.